La commission des Lois du Sénat conforte la proposition de loi instituant des polices territoriales

La commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, a adopté hier la proposition de loi de MM. François PILLET, (ratt. UMP - Cher) et René VANDIERENDONCK (PS, Nord), visant à créer des polices territoriales et portant dispositions diverses relatives à leur organisation et leur fonctionnement.

Cette proposition de loi vise à traduire dans la loi les recommandations relevant du domaine législatif, formulées par ses deux auteurs dans leur rapport d'information publié en 2012 pour adapter le régime juridique des polices municipales à l'évolution de leur cadre d'intervention et favoriser un fonctionnement et un emploi plus efficaces de ces services.

Elle crée ainsi des services de police territoriale par la fusion des cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres, qui assumeraient l'ensemble des missions aujourd'hui confiées aux uns et aux autres. Elle tend ensuite à renforcer les obligations de formation des personnels, améliorer le fonctionnement des conventions de coordination entre les collectivités et l'Etat et favoriser la mutualisation des agents tout en préservant le pouvoir de police des maires.

La commission des Lois a adopté quelque 34 amendements destinés à renforcer le dispositif proposé. Ces amendements visent à intégrer expressément la notion de la police des campagnes au sein des missions assumées demain par les futures polices territoriales (article 1er) ; renforcer le

économiques entre la France et l'Iran, l'avenir de ces relations et, enfin, la question des flux financiers et bancaires entre la France et l'Iran et révèlera les propositions de la délégation à l'issue de ce déplacement.

La délégation a passé cinq jours à Téhéran et deux à Tabriz, à l'invitation du Parlement iranien, le Majlès. Ce déplacement s'inscrivait dans un contexte opportun pour deux raisons, a relevé M. MARINI devant la commission hier : les élections présidentielles iraniennes ont créé une nouvelle dynamique et, surtout, la levée partielle des sanctions contre l'Iran a permis d'avancer dans les discussions avec l'objectif de parvenir à un accord définitif d'ici le 20 juillet. Sur place, la délégation a relevé la cohérence de l'équipe gouvernementale réunie autour de M. ROHANI, qui s'est engagée dans une véritable démarche de modernisation de l'économie. Cette économie dispose d'un grand potentiel et notamment de 10 % des réserves pétrolières mondiales (4ème rang mondial) et de 18 % des réserves gazières mondiales (2ème rang mondial). S'agissant de l'impact des sanctions, il est réel puisque, d'après le FMI, la croissance est négative en 2012 et 2013 (- 5,8 % puis - 1,7 %) et devrait revenir à 1,5 % en 2014. Mais l'on peut néanmoins voir des signes de reprise de la production industrielle, sans doute en lien avec l'allègement des sanctions : la production de véhicules automobiles est supérieure de 70 % en avril 2014 par rapport à son niveau d'avril 2013.

A qui les sanctions font-elles le plus de mal ? Elles endommagent plus les pays européens, et la France en premier lieu, que les Etats-Unis, a relevé M. MARINI. A la suite des sanctions contre l'Iran, le niveau des échanges économiques bilatéraux entre nos deux pays a connu une chute brutale entre 2011 et 2013, il est d'environ 500 millions d'euros en 2013 au lieu de 4 milliards d'euros en 2004. La France était l'un des meilleurs partenaires commerciaux de l'Iran et les Iraniens s'en souviennent, de même qu'ils n'oublient pas l'asile accordé à l'ayatollah KHOMEYNI avant la Révolution islamique. Cette perception de la France par les Iraniens constitue un atout précieux pour le développement et le renforcement des relations bilatérales dans différents domaines, a relevé M. MARINI, citant notamment : l'industrie de manière générale, notamment l'automobile, le secteur pétrolier, l'énergie plus largement, l'environnement, le recyclage, les médicaments, les cosmétiques, mais aussi le tourisme, l'agriculture, l'agroalimentaire, l'aviation, l'industrie du luxe entre autres.... En matière d'énergie, les entreprises françaises sont attendues en Iran, notamment pour des projets intégrés et des centrales combinées de production d'énergie. L'Iran veut accompagner une transition de ses centrales à gaz vers des modèles polyvalents, y compris en recourant aux énergies renouvelables, telles que la géothermie, le solaire ou l'éolien. Un budget de 3 milliards d'euros par an serait ainsi alloué par l'Etat iranien à ce programme. Autre exemple, la disposition des autorités iraniennes à exporter du gaz en Europe, en passant par la Turquie ou ailleurs.